

CIQ SAINTE ANNE 13008 MARSEILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 NOVEMBRE 2022

La réunion débute à 18H.

Sont présents membres du conseil d'administration :

MM AILHAUD Jean, BERGE Philippe, BUSTI Paul, BRUSONE Monique, COMBALUZIER Viviane, DERHILLE Gérard, EMSALEM Ghislaine, GIANNONI Marc, GUIGONIS Marcelle, GUILHEM Claude, POURCIN Raymond, SANCHEZ Mireille, ZANONI Robert

Sont excusés membres du conseil d'administration :

Mme GRIMA Thérèse, Mme GUYARD Nicole, Mr MENARD Jean-Pierre, Mme POURCIN Philomène, Mme PUJOL Marie, Mr QUIRICO Jean-Claude, Mr SPIESSER André

Sont également présents :

MM VINCENT Jean-Marc, LAMBERT Nicole, BASTARD Michel, BASTARD Françoise, MISSUL Jean-Luc, BERMOND Georges, HERVE Jacques, RECEVEUR Noelle, ROBEQUIN Liliane, URREA Christelle.

Avertissement : tous les extraits de courrier, d'infos diversessont en italique

1 Approbation du dernier compte rendu du CA du 05 septembre 2022

G. Derhille rappelle les points principaux abordés lors de la réunion du CA du 05 septembre 2022 : l'OAP Ste Anne, le parc Bonneveine.

Avant le vote concernant le compte rendu du 05 septembre et compte tenu des deux sujets cités ci-dessus (OAP /parc Bonneveine), quelques informations et rappels sont présentés.

Concernant l'OAP :

- Le CIQ a participé à a concertation concernant la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui comprend également l'OAP. L'on peut trouver sur le site du CIQ ([www .ciq-sainteanne.fr](http://www.ciq-sainteanne.fr)) l'intégralité de notre contribution.
- Le CIQ sera particulièrement attentif dès la connaissance du prochain PLUI au zonage général pour notre quartier et bien évidemment pour l'OAP
- Il est rappelé que le Conseil d'administration du CIQ a décidé que toute construction dans la zone de l'OAP sera considérée comme partie d'un ensemble, et de fait pourra éventuellement faire l'objet de toute démarche, recours etc ... même si cela ne concerne donc qu'une partie de la zone
- Tous les futurs projets seront également étudiés en tenant compte d'un ensemble de questions comme : circulation, stationnement, transport en commun, mobilité douce, etc ... qui ne peuvent donc pas être dissociés d'une étude générale. En d'autres termes les constructions futures doivent être travaillés dans un plan plus général qu'un simple permis de construire.

Concernant le parc Bonneveine :

- L'installation récente d'un cirque dans le parc a fait l'objet de protestations des riverains.
- La municipalité a été sollicité par le CIQ et des démarches sont en cours.
- Le CIQ a demandé expressément une rencontre sur site avec les autorités compétentes afin de pallier au plus vite à l'ensemble des dysfonctionnements constatés par les riverains et les utilisateurs.
- Si le projet d'aménagement du parc nous semble très intéressant, une action rapide est nécessaire afin de sécuriser les accès et ce sans attendre la rénovation.

A l'issue de ces précisions et rappels, Le compte rendu du 05 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

2 Retour sur l'assemblée générale du 03 octobre 2022

Le CA dans son ensemble souligne la bonne tenue et tout l'intérêt de notre assemblée générale.

Il est apporté des précisions concernant nos frais de téléphone . Nous avons revu avec notre opérateur l'ensemble des abonnements, forfaits etc ... afin de réduire nos factures. Nous devrions avoir dès le mois de janvier des factures de l'ordre de 30€ au lieu de 105€ en moyenne.

3 Le journal du CIQ

Claude GUILHEM informe le CA que le journal va être finalisé dans la semaine et nous espérons avoir les exemplaires avant la fin du mois.

Claude GUILHEM va solliciter les adhérents du CIQ afin de faire le point concernant la distribution.

Il est à noter que dans le journal un appel aux dons est inclus. En effet le CIQ a besoin de prévoir d'éventuelles interventions, d'experts, d'avocats pour les futurs projets immobiliers notamment, voir ci-dessous

APPEL AUX DONNS

Le CIQ Sainte Anne n'a pour toute ressource que les cotisations de ses adhérents (particuliers, copropriétés, commerçants, associations ...), et quelques recettes issues de l'organisation de lotos, vide greniers etc ...

Comme nous l'avons constaté lors de la dernière présentation du rapport financier à l'occasion de notre assemblée générale du 03 octobre 2022, le CIQ ne couvre pas la totalité de ses engagements financiers, et ce résultant notamment de frais engagés pour des experts et avocats dans le cadre d'actions à mener par le CIQ au nom des habitants de notre quartier (exemple : OAP).

Le conseil d'administration du CIQ a décidé de faire appel à tous les adhérents et sympathisants pour une collecte de dons. Ces dons seront affectés à un compte particulier et ne seront utilisés que pour des actions spécifiques et validées par le conseil d'administration (exemple : recours gracieux, recours contentieux, appels à experts etc ...).

Un reçu fiscal sera délivré aux donateurs selon la réglementation en vigueur (les cotisations ne sont pas considérées comme des dons).

Pour les particuliers

Les dons au profit d'organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial

ou culturel, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable.

Si vous déclarez vos revenus en ligne, vous trouverez les cases relatives à la déclaration d'un don à l'étape 3 de la déclaration en ligne. Sélectionnez la case « Réductions et crédit d'impôt » dans la partie « Charges » de cette page puis cliquez sur « Suivant » pour saisir, en case 7UF, le montant qui vous donne droit à votre réduction/credit d'impôt.

Pour les entreprises

Si une entreprise fait un don à une association à but non lucratif, celle-ci bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don. Il existe un plafond pour les entreprises à ne pas dépasser 20 000 euros ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT.

Merci pour votre aide.

Le président du CIQ Ste Anne
G. DERHILLE

4 Questions diverses

Le point est fait de nouveau concernant plusieurs sujets concernant notre quartier, et notamment :

- La circulation Bd Barral
- La voirie rue Marie Louise
- Les futures pistes cyclables
- Les livraisons de nuit pour certains magasins et autres structures (ALDI / Maison de retraite)
- La voirie bd Verne (Après l'intersection avec le bd Ste Anne)
- L'angle de l'avenue de Mazargues avec la rue Callelongue

Concernant les établissements scolaires de l'av de Mazargues et du bd Verne une première réunion a eu lieu avec la mairie et un compte rendu est disponible sur le site du CIQ.

Il est décidé de relancer ces demandes à la métropole ainsi qu'à la mairie.

Philippe BERGE (réfèrent sécurité du CIQ) fait état des questions qui seront soulevées lors de la prochaine réunion du CSA:

- Squat signalé av de Mazargues
- Signalisation au croisement de l'av de Mazargues et du Bd Sainte Anne
- Stationnement rue Marie de Sormiou et de l'Av Illyssia

Le CIQ a participé à l'assemblée générale extraordinaire de la confédération (AGE du 25 octobre) concernant les statuts de la confédération et surtout le maintien du statut d'utilité publique. Il a été voté lors de cette AGE la solution qui consiste à modifier les statuts tout en faisant en sorte de garder le statut d'utilité publique. Ce vote rejoint celui que nous avons émis lors d'in précédent CA.

Les CIQ ont été informés de la future création par la mairie centrale d'une assemblée citoyenne du futur. La question soulevée est bien évidemment : quel est le rôle exact de cette assemblée, et n'y aura-t-il pas contradiction avec le rôle des CIQ. Il est important de suivre toutes ces initiatives de création de comités, assemblées, associations etc ... qui pourraient être impactantes sur le rôle des CIQ au sein des quartiers et de la ville.

Le CIQ va contacter Mme Martin professeure d'aérogaphie au Lycée Mistral afin d'envisager la création d'affiches pour une campagne concernant la propreté ainsi que sur les conduites à risques des cyclistes

De nouveaux bulletins d'adhésion seront prévus pour 2023 :



CIQ Sainte Anne
388 av de Mazargues
13008 Marseille
Tel : 07.88.60.67.52
Mail : ciq.sainteanne@gmail.com

ADHESION 2023

COTISATION ANNUELLE POUR LES PARTICULIERS : 15€ ou 20€ pour un couple

NOM :

PRENOM

ADRESSE :

Téléphone :

Adresse mail :

@

Bulletin à retourner dûment complété avec votre participation par chèque bancaire libellé au nom du C.I.Q Sainte Anne.
Ecrire votre adresse e-mail bien lisiblement. MERCI

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30

Le président du CIQ Ste Anne



G. DERHILLE